

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2017

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi huit février deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.  
Etaient présents : tous les membres, à l'exception de Mme Blandine LE PAPE qui donne procuration à M. Christian JOLIVET.

### Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

Mme Solenn LE MEIL est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31 janvier 2017

Le Conseil valide à l'unanimité l'ajout des points suivants :

- Cession du délaissé de chemin de Kernerben
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Prise de compétence du P.L.U.I. par la C.C.H.P.B.

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2016

M. Christian JOLIVET fait lecture du compte-rendu de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2. Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 1er adjoint

#### 2.1. Election d'un nouvel adjoint

La démission de Madame Emilie POGÉANT-LE PARC, 1ère Adjointe, est effective au 26 janvier 2017.

Elle continuera à siéger au sein du Conseil en tant que conseillère municipale.

Suite à cette démission, le Conseil décide à l'unanimité :

- de maintenir à 2 le nombre d'adjoints conformément au procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 29 mars 2014 ;
- de maintenir le nouvel adjoint au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (art. L.2122-10 du CGCT).

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Solenn LE MEIL ; et assesseurs : Mmes Sylvie GALERME et Aurélie JACOPIN.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote pour l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint dans les conditions réglementaires.

#### **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- |                              |    |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins :      | 14 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 3  |
| - suffrages exprimés :       | 11 |
| - majorité absolue :         | 6  |

#### **M. Jérôme LE GOFF, candidat unique, a obtenu : 11 voix.**

Ayant obtenu la majorité absolue, il a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

M. Jérôme LE GOFF a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Le Conseil décide à l'unanimité que les commissions municipales restent inchangées.

#### 2.2. Fixation des indemnités de fonction d'Adjoint

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir, à partir du 9 février 2017, les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ; le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 8,25 % de l'indice brut 1022, soit 319,33 € bruts mensuels.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

### **3. Adoption du règlement de voirie de la C.C.H.P.B.**

Après explications de M. Jean-Luc CROCQ, Adjoint aux travaux et à la voirie, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le règlement de voirie, applicable de manière identique sur les Voies Communales et Routes d'Intérêt Communautaire de l'ensemble des communes du Haut Pays Bigouden.

Un exemplaire est consultable en mairie.

### **4. Validation des travaux de voirie pour 2017**

La commission travaux présente les travaux de voirie pour l'année 2017 :

- voirie communautaire : RIC 3 de Pellay, route de Mahalon, RIC 2

- voirie communale : Kersaliou, Lansaludo, Kerganvet

- routes dégradées à voir (trous à reboucher) : route de Poulguiler, place de l'école, Kersant, Leuramboyou, Kerguillanec, Kergaradec ar Gorre, Stang Corzou, Kernerben, Hent Barr Gwiler, Kergourasque, Ty Piolet, Route des éoliennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les projets de travaux de voirie proposés.

### **5. Acquisition/construction d'un atelier communal**

La commission travaux a étudié les différentes possibilités concernant ce projet d'atelier communal.

Il en ressort, au vu des devis, qu'il sera plus avantageux d'acheter un hangar que de le construire intégralement.

La commission travaux a visité le bâtiment mis en vente sur la commune, et le trouve intéressant, bien que des travaux soient à prévoir. Il offre de nombreuses possibilités.

Damien LE COZ demande à ce qu'un contrôle de la charpente métallique soit réalisé.

Le Conseil municipal autorise le Maire à faire une estimation de prix auprès de France Domaine, à faire réaliser le diagnostic de l'état de la charpente, à négocier le prix de vente et à faire des demandes de subvention.

### **6. Acquisition d'un photocopieur**

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat d'un nouveau photocopieur suivant l'offre proposée par la société SADA au prix de 4.390 € H.T..

### **7. Renouvellement de l'adhésion au C.N.A.S.**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au CNAS pour l'année 2017 pour un montant de 1 410,15 € pour les 7 agents communaux (201,45 €/agent).

### **8. Renouvellement du contrat de prestation de service de fourrière animale**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement du contrat annuel de prestation de service de fourrière animale avec la société SACPA Chenil Service pour un montant de 912,25€ T.T.C. et autorise le Maire à signer les documents afférents.

### **9. Achat de mobilier pour la salle polyvalente**

Ce point est ajourné, les devis en notre possession proposant des prestations de qualité très différentes.

### **10. Cession du délaissé de chemin de Kernerben**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la vente de la parcelle de délaissé de chemin telle que déterminée par le document d'arpentage présenté à l'assemblée au prix de 1€/m<sup>2</sup> (estimation de France Domaine), pour une surface totale de 199 m<sup>2</sup>, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

### **11. Mise à jour du tableau des effectifs**

Suite à la mise en œuvre du P.P.C.R. au 01/01/2017, le Conseil valide à l'unanimité le tableau des effectifs modifié.

### **12. Prise de compétence de la C.C.H.P.B. – P.L.U.I.**

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Si ce transfert de compétences auprès de la C.C.H.P.B. n'a pas eu lieu en 2017, la procédure sera relancée le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant le renouvellement de l'exécutif (soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021).

### **13. Questions diverses**

- Roger CUEFF propose de mettre en place un panneau signalant la Maison Médicale. Un devis sera demandé auprès de l'entreprise LE BARS PUBLICITE, qui a déjà réalisé les panneaux du lotissement Park ar Steir.
- Christian JOLIVET explique qu'Elen KERSAUDY, diététicienne nutritionniste, et Justine BREHONNET, éducatrice d'éducation physique adaptée, interviendront très prochainement sur la commune, à la maison médicale et à la salle polyvalente. Leur projet est de créer une équipe mobile sur le territoire assurant à chacun une offre diététique et activité physique adaptée.  
Des flyers seront prochainement distribués.  
Le petit bureau jusqu'ici inoccupé de la maison médicale sera équipé pour aider l'installation de ces 2 professionnelles.
- Projet éolien : le dossier avance, les élus sont dans l'attente d'une date pour visiter le site de Roudouallec. Ces éoliennes permettraient de fournir en électricité jusqu'à 1.300 personnes, chauffage compris. Un mât permettant de mesurer la contrainte acoustique sera installé.  
Néanmoins, Eric COLIN regrette que les riverains proches du lieu d'implantation ne soient pas réellement concertés par ce projet, mais plutôt « mis devant le fait accompli ».  
Une permanence sera assurée en temps utiles en mairie par la société réalisant l'installation de ces éoliennes.
- Lotissement Park ar Steir : en attente du projet d'AIGUILLON CONSTRUCTION.
- L'ensemble des conseillers apprécie la bonne réalisation des travaux effectués par Pierre LE GALL PAYSAGISTES.
- Conformément à la demande du SDIS, les réserves d'eau des différents lotissements ont été équipées en « cadenas pompiers ».

**La séance est levée à 21h30.**

**Vu, le Maire**  
**Christian JOLIVET**

